

KIAMIKA



JOURNAL MUNICIPAL

JUILLET-AOÛT 2021

Subventions

pages 4-5-6

Élections municipales

page 8

Urbanisme

page 9

Sécurité nautique

page 15



Services administratifs

COORDONNÉES

Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) JoW 1G0
tél. : 819-585-3225
téléc. : 819-585-3992

Maire

Michel Dion
poste 8231
mairie@kiamika.ca

Directeur général

Marc-André Bergeron
poste 8221
dg@kiamika.ca

Secrétaire-réceptionniste

Manon Demers
poste 8225
info@kiamika.ca

Secrétaire-trésorière adjointe et service de comptabilité

Sophie Gauthier
poste 8229
adjointe@kiamika.ca

Inspecteur en bâtiments et en environnement

Tommy Millette
poste 8223
urbanisme@kiamika.ca

Chargée de projets loisirs et culture

France Desjardins
poste 8224
loisirs@kiamika.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi
8h à 12h
13h à 16h

Vendredi
8h à 12h

Mot du maire

Bonjour,

L'air chaud de l'été amène son lot de bonnes nouvelles !

Nous sommes très fiers de vous annoncer que deux projets déposés par la municipalité ont été retenus pour des subventions d'envergure. Effectivement, des travaux de réfection auront lieu au courant du printemps 2022 sur le chemin de la Lièvre et le chemin Chapleau. Les deux projets représentent un montant avoisinant les 2,5M\$, seront subventionnés à 85% par le ministère des Transport du Québec dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale - volet Redressement. Il s'agit d'un investissement majeur, mais nécessaire, qui sera bénéfique pour notre municipalité.

D'autres projets de réfection de route sont aussi prévus dans le secteur du lac François et sur le Rang 6 au courant de l'été. Ces travaux seront financés entre autres par le surplus accumulé au cours de l'année dernière, soit environ 100,000\$, et du Programme d'Aide à la Voirie Locale - volet Circonscription Électorale, soit environ 30,000\$.

La pandémie semble s'estomper graduellement et nous gardons espoir de pouvoir organiser un événement au courant de l'été/automne, afin de renouer et discuter avec vous.

En ce sens, nous saluons les gens qui ont choisi de faire un pas en avant vers l'immunité collective en allant se faire vacciner, nous encourageons tout le monde à faire de même.

Nous vous souhaitons une agréable et joyeuse saison estivale et soyez prudent lors de vos activités.

Michel Dion
Maire



Subventions

Tel qu'annoncé par monsieur le maire Michel Dion dans son mot, la municipalité de Kiamika a déposé deux demandes de subventions pour la réfection de segments du chemin de la Lièvre et du chemin Chapleau. Voici une brève présentation des travaux qui seront effectués dans le cadre de ces deux subventions :

Projet chemin de la Lièvre

Les travaux seront concentrés sur les premiers 4,5km du chemin de la Lièvre en prenant l'intersection avec le chemin Ferme-Rouge comme point de départ. Ce segment sera divisé en trois zones de travaux distincts selon les interventions qui seront pratiquées. Les figures suivantes présentent les zones de travaux.





Voici la liste succincte des travaux qui seront effectués :

- Reprofilage et creusage de fossés sur 0,9km
- Remplacement et nettoyage de ponceaux
- Réparation de fondation sur 0,2 km
- Décohésionnement du pavage existant sur 2,4km
- Rechargement granulaire sur 2,8km
- Préparation de la surface granulaire sur 2,8km
- Travaux de pavage en enrobé bitumineux sur 2,8km
- Rechargement d'accotement sur 2,8km
- Raccordement des entrées privées

Projet chemin Chapleau

Les travaux seront concentrés sur les premiers 3km du chemin Chapleau en prenant l'intersection avec la rue Principale comme point de départ. Ce segment sera divisé en deux zones de travaux distincts selon les interventions qui seront pratiqués. Les figures suivantes présentent les zones de travaux.

Subventions (chemin Chapleau suite)



Voici la liste des travaux qui seront effectués :

- Reprofilage et creusage de fossés sur 1,1km
- Remplacement de ponceaux
- Réparation de fondation sur 200m
- Enlèvement des souches et cailloux
- Décohésionnement du pavage existant sur 1,6 km
- Rechargement granulaire sur 1,8km
- Travaux de pavage en enrobé bitumineux sur 1,8km
- Rechargement d'accotement sur 1,8km
- Raccordement des entrées privées

Ces projets seront réalisés grâce au Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec. Ces subventions permettront de couvrir 85% des dépenses en lien avec les projets.

Le coût total des deux projets sont estimés approximativement à 2,5M \$.

Association des propriétaires du lac François

Votre CA de l'Association des propriétaires tiendra son assemblée générale des membres le **15 août 2021, à 10h00** au restaurant Le Grillon. Les membres, propriétaires et personnes intéressés y sont invités. Il s'y tiendra, entre autres, une élection d'un nouveau CA pour les deux prochaines années. Dans l'éventualité où personne ne serait élu, les activités et les avantages de l'APLF prendraient fin, les trois bénévoles actuellement en poste ne se représentant pas.

Les activités du CA sont :

- Tenir environ quatre réunions d'une heure par année.
- Procéder à l'installation et enlevage des bouées.
- Interagir avec la municipalité, les ministères de l'environnement, des forêts, de la faune et des parcs, pour veiller aux intérêts de la qualité de l'eau.
- Gérer les fonds bancaires et procéder à l'inscription des membres.
- Préparer et présenter l'assemblée générale annuelle.

Activités facultatives :

- Ensemencement de dorés.
- Assister au conseil de ville mensuel afin de représenter les intérêts des membres de l'Association.

Le CA de l'Association
des propriétaires
du Lac François.



2021 - une année d'élections

Comment se porter candidat

Des mesures différentes de celles énoncées dans cette page pourraient être en vigueur pour les élections générales municipales du 7 novembre 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Nous diffuserons des informations plus précises d'ici là. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, adoptée le 25 mars 2021, et le projet de règlement qui découle de cette loi, publié dans la Gazette officielle le 9 avril 2021.

Choix d'un poste

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

Conditions d'admission

Pour ce faire, lors d'une élection générale, elle doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins les 12 derniers mois, le 1er septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale ou, dans le cas d'une élection partielle, au moins les 12 derniers mois à la date de la publication de l'avis d'élection.

Formulaire à obtenir

On peut se procurer le formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.

Regroupement permis

Dans le cas des municipalités assujetties au financement des partis politiques (municipalités de 5 000 habitants ou plus), les candidats peuvent être regroupés en partis autorisés. Pour ce qui est des autres municipalités, les candidats peuvent former des équipes reconnues par le président d'élection.

Période pour déposer sa candidature

La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés, au bureau du président d'élection, débute le 51e jour et se termine à 16 h 30 le 37e jour précédant celui qui a été fixé pour le scrutin. Cependant, il est préférable de vérifier les jours et les heures d'ouverture du bureau de votre président d'élection.

URBANISME

En raison du nombre grandissant de demandes, dans la mesure du possible planifiez vos travaux de rénovation, agrandissement, aménagement et ajout de bâtiments à l'avance.

De nos jours, nous devons être efficaces et tout se passe à un rythme effréné et ce, même pour nos projets à la maison. Afin d'éviter de mauvaises surprises ou d'être confronté à des délais inattendus, prenez le temps de déposer une demande de permis au service de l'urbanisme de la municipalité, préalablement à vos travaux.

Afin d'optimiser le processus d'émission de votre permis, nous vous suggérons de consulter le site internet afin de compléter le formulaire de demande requis. Si votre projet ne cadre pas dans les formulaires présentés, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Sachez que sur réception d'un formulaire dûment complété, nous avons l'obligation de vous fournir une réponse dans les 30 jours ouvrables. Une modification ou demande d'informations supplémentaires, aura pour effet de redémarrer le décompte des jours pour l'émission du permis.

Cependant, nous faisons tout en notre possible pour ne pas étirer les délais. Notre temps d'attente pour l'émission d'un permis est présentement d'environ 2 semaines.

En espérant vous accompagner dans vos projets et au plaisir de vous rencontrer.

L'équipe du service d'urbanisme

NOUVEAU !

**Bientôt un parc bi-génération
verra le jour dans le secteur du
lac François ! Restez à l'affût
pour des annonces à ce sujet!**

COLLECTE DES DÉCHETS

Calendrier juillet-août 2021

Juillet 2021							Août 2021								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
				1	2	3		1	2	3	4	5	6	7	
	4	5	6	7	8	9	10		8	9	10	11	12	13	14
	11	12	13	14	15	16	17		15	16	17	18	19	20	21
	18	19	20	21	22	23	24		22	23	24	25	26	27	28
	25	26	27	28	29	30	31		29	30	31				

TAXATION

Veillez prendre note que les deux derniers paiements de vos taxes municipales pour l'année 2021 sont le 22 juillet et 22 septembre prochain.

Les paiements peuvent être effectués par la poste ou en déposant vos chèques dans la boîte métallique à la porte du bureau municipal. N'oubliez pas de joindre votre talon de remise.

Nous acceptons les paiements en ligne de certaines institutions financières.

Si ces méthodes de paiement ne sont pas possibles pour vous, vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour acquitter votre versement en argent comptant, par carte de débit ou carte de crédit.

Les citoyens auront accès à la bibliothèque pour choisir leur(s) livre(s).

Cependant, le mobilier (table, chaise, coussin, etc.), le poste informatique ainsi que les jeux de société demeurent inutilisables.

Principales mesures à respecter:

- Porter un masque**
- Désinfecter ses mains à l'arrivée**
- Respecter la distanciation de 1m**
- Location de livres et de revues uniquement**

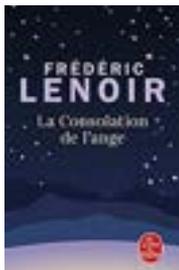
HEURES D'OUVERTURE

Mardi	de 12h30 à 15h30
Mercredi	de 18h00 à 20h00
Samedi	de 9h00 à 13h00

****Veuillez noter que vous pouvez réserver vos livres en nous téléphonant au (819) 585-3225 poste 8224 et passer les récupérer.**

- La bibliothèque accepte les dons de livres récents et en bon état.*

Présentement sur nos rayons !



Consultez toutes les nouveautés sur notre catalogue en ligne :
mabiblioamoi.ca/kiamika

Vous avez une suggestion d'achat? N'hésitez pas à nous en faire part!

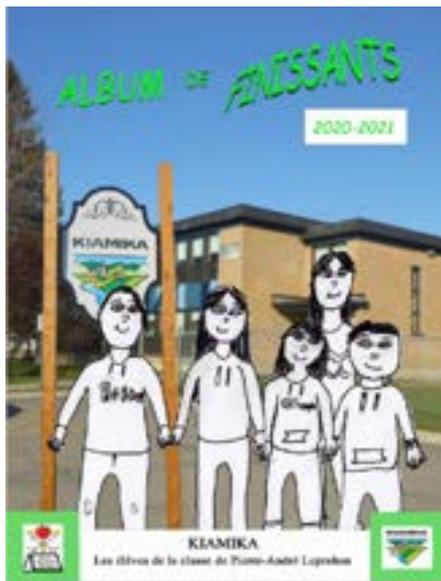
Remerciements

Nous désirons remercier la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides pour nous avoir octroyer une subvention dans le cadre d'un projet de création d'albums de finissants pour les élèves de 6ième année de l'école Aux quatre vents

Un merci spécial à monsieur Frédrick D'Anterny, pour la coordination et direction littéraire.

Il nous faut aussi souligner l'implication de l'enseignant monsieur Pierre-André Leprohon.

Et finalement merci aux élèves pour leur implication !



Jardin communautaire

Comme chaque année, nos courageux bénévoles continuent de s'occuper de faire un jardin communautaire afin que tous les citoyens puissent en bénéficier.

Vous y découvrirez plusieurs plants de légumes de toutes sortes ainsi que des arbres fruitiers. Chaque personne pourra venir en cueillir lorsqu'ils seront prêts. Le jardin est situé dans le parc sur le chemin Chapleau.

S.v.p, le respect de toutes ces installations est requis pour que ce projet puisse continuer d'année en année et faire des heureux.

Pourvoirie et Camping **PIMODAN**

Sites et chalets
disponibles pour
réservation !

Nous vous proposons un séjour dans un de nos chalets ou sur un de nos sites de camping (roulottes, tentes). Le lac Pimodan vous charmera par sa beauté sauvage et la tranquillité du bord de l'eau.

- Camping classifié 3 étoiles ★★ ★
- Chalets classifiés 4 étoiles ★★ ★ ★
- Situés sur les bords du lac
- Location de canots, kayaks, pédalos et chaloupes



421, chemin Chapleau, Kiamika J0W 1G0
Tél. : 819 585-3434 - 819 585-3225
info@kiamika.ca
Site web : kiamika.ca/camping-pimodan
FB : Pourvoirie et camping Pimodan - Kiamika



PRÈS DE L'EAU,
JE RÉFLÉCHIS.



SUR L'EAU,

UNE CONSOMMATION EN VAUT 3 !

L'alcool serait en cause dans plus de 30 % des noyades annuelles au Québec. Chaque année, environ cinq Québécois ayant consommé de l'alcool perdent la vie par noyade durant une activité nautique comme la navigation de plaisance, la pêche ou le ski nautique. Sur la terre ferme comme sur l'eau, la consommation d'alcool abaisse la faculté de jugement et augmente le temps de réaction en plus de provoquer certaines difficultés de motricité.

Sur l'eau toutefois, ses effets sont renforcés en raison de l'exposition prolongée au vent et au soleil, de la déshydratation et de la fatigue. Les clapotis des vagues et les mouvements de l'embarcation peuvent également agir sur l'équilibre des personnes à bord. Bien que les effets de l'alcool soient variables d'une personne à l'autre, ils pourraient vous mettre en grave danger si vous vous retrouvez dans l'eau. En navigant avec les facultés affaiblies, vous risquez non seulement votre vie, mais aussi celles de vos passagers et des autres plaisanciers. Vous vous exposez par ailleurs à des conséquences similaires à celles applicables en cas de conduite sur la route avec les facultés affaiblies.



LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021

BUREAU FERMÉ

EN RAISON DE LA FÊTE DU TRAVAIL

**ON RESTE À LA MAISON
ET ON SAUVE DES VIES !**



 [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)
418/450/514/819 ou 1 877 644-4545

Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront les:

- 23 août 2021
- 13 septembre 2021



Restez informés, suivez-nous sur Facebook !

 Municipalité de Kiamika

 kiamika.ca